

**BUDGET MARPA 2025**

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025
 Date de reception de l'AR: 11/04/2025
 080-200070936-DE_2025_039-DE
 A G E D I

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS Ventilation / chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BUDGET 2025
002 - Excédent reporté	14 225,50	8 422,87			8 653,57	
73 - Impôts et taxes	1 717,65	1 729,88	1 936,93	1 833,66	1 735,79	1 800,00
74 - Dotations et participations			110,07	48,72		246,06
75 - Revenus des immeubles	49 711,76	51 172,39	54 710,99	58 334,08	62 546,94	141 319,09
77 - Produits exceptionnels		1 378,00		10 000,00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	65 654,91	62 703,14	56 757,99	70 216,46	72 936,30	143 365,15

ELEMENTS A RETENIR concernant les recettes de fonctionnement :

- Le résultat 2024 en fonctionnement était de 5 347,31 €, il a été décidé de l'affecter en totalité à la section d'investissement au 1068
- La recette de 1 800 € correspond à la récupération de la taxe d'ordures ménagères (73)
- 246,06 € de FCTVA calculé sur les dépenses d'entretien de bâtiment
- Le loyer versé par l'association de gestion était de 62 546,94 € en 2024 et est estimé à 62 500 € en 2025 (75)
 Une subvention d'équilibre pour 78 819,09 € du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES Ventilation / chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BUDGET 2025
011 - Charges à caractère général	15 414,80	10 013,00	10 513,99	11 031,00	11 524,56	14 000,00
023 - Virement à la section d'investissement						44 618,21
65 - Autres charges de gestion courante				12,53	37 802,54	
66 - Charges financières	14 847,86	13 426,77	17 841,67	9 486,18	7 772,89	6 200,00
67 - Charges exceptionnelles						62 546,94
042 - Opérations ordre transf. Entre sections					10 489,00	16 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 262,66	23 439,77	28 355,66	20 529,71	67 588,99	143 365,15

ELEMENTS A RETENIR concernant les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général provisionnelles correspondent aux dépenses d'entretien des bâtiments pour 3 200 €, la taxe foncière pour 10 800 € (011)
- 44 618,21 € sont virés à la section d'investissement (023)
- L'association de la MARPA Les Tilleuls connaissant une situation financière très déficitaire et dans l'impossibilité de payer le loyer 2024, il est proposé d'annuler le loyer 2024 de 62 546,94 €.
- Les intérêts de l'emprunt seront de 6 200 € en 2025 (66)
- Des dotations aux amortissements pour 16 000 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRODUITS Ventilation / chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BUDGET 2025
021 - Virement de la section de fonctionnement						44 618,21
10 - Excédent de fonctionnement capitalisé	25 623,03	26 969,38	47 619,01	28 402,33	41 765,50	9 153,04
13 - Subventions d'investissement			22 000,00	11 636,00		
040 - Opérations ordre transf. Entre sections					10 489,00	16 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 623,03	26 969,38	69 619,01	40 038,33	52 254,50	69 771,25

ELEMENTS A RETENIR concernant les recettes d'investissement :

- 44 618,21 € sont virés de la section de fonctionnement (021)
- Le résultat 2024 en fonctionnement était de 5 347,31 €, il a été décidé de l'affecter en totalité à la section d'investissement au 1068 pour absorber le déficit de la section d'investissement de 2024 et 3 805,73 sont prévu en remboursement de FCTVA sur les travaux (10)
- Des amortissements pour 16 000 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHARGES Ventilation / chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BUDGET 2025
001 - Résultat reporté d'investissement	25 623,03	26 969,38	74 129,88	39 598,59	41 033,18	19 121,25
16 - Emprunts et dettes assimilés	26 969,38	28 390,47	29 890,57	31 472,92	25 878,26	27 450,00
204 - Subventions d'équipement versées				10 000,00		
21 - Immobilisations corporelles		45 739,41	5 197,15		4 464,31	23 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 592,41	101 099,26	109 217,60	81 071,51	71 375,75	69 771,25

ELEMENTS A RETENIR concernant les dépenses d'investissement :

- Le déficit d'investissement ou besoin de financement était de 19 121,25 € en 2024, il est donc reporté en dépenses d'investissement en 2025 (001)
- Le remboursement du capital de l'emprunt relatif à la construction de la MARPA est de 27 450 € en 2025 (16)
- 23 200 € en dépenses d'investissement pour des travaux sur la verrière, le raccordement à la fibre et une porte de chaufferie (21)

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

080-200070936-DE_2025_039-DE

A G E D I